

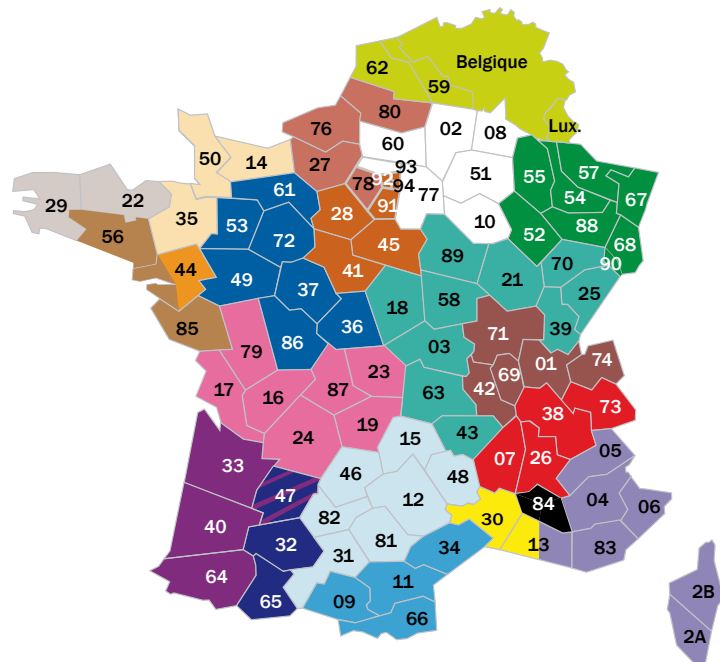
**NOUVEAUTÉS
2026**

Le Guide
du MARAÎCHER



VOLTZ MARAÎCHAGE

Une équipe commerciale à votre service



1 Alexis GARREAU
Responsable commercial
Tél. 06 14 69 77 67
agarreau@grainesvoltz.com

4 Anaïs CANIVET
32, 47, 65
Tél. 06 08 05 50 77
acanivet@grainesvoltz.com

5 Bruno MORIN
12, 15, 31, 46, 48, 81, 82
Tél. 06 23 21 03 33
bmorin@grainesvoltz.com

6 David MOLERO
09, 11, 34, 66
Tél. 06 14 49 43 71
dmolero@grainesvoltz.com

7 Laetitia BARTET
33, 40, 64
Tél. 06 14 56 83 00
lbartet@grainesvoltz.com

8 Maurine DANIEL
16, 17, 19, 23, 24, 79, 87
Tél. 06 21 99 11 53
mdaniel@grainesvoltz.com

2 Marie RICHIR
Responsable commerciale
Tél. 06 18 44 61 51
mrichir@grainesvoltz.com

9 Blandine BUATOIS
01, 42, 69, 71, 74
Tél. 06 03 35 96 42
bbuatois@grainesvoltz.com

10 Jérôme THEVENOT
84
Tél. 06 02 05 68 36
jthevenot@grainesvoltz.com

11 Johan MOULAIRE
07, 26, 38, 73
Tél. 06 31 26 72 78
jmoulaire@grainesvoltz.com

12 Lucie-Marie LEFEVRE
13 (partie ouest), 30
Tél. 06 47 77 58 39
lmlefevre@grainesvoltz.com

13 Marc MOUILLOT
03, 18, 21, 25, 39, 43, 58, 63, 70, 89
Tél. 06 20 32 10 55
mmouillot@grainesvoltz.com

14 Nicolas MOUTTE
2A, 2B, 04, 05, 06, 13 (partie est), 83
Tél. 07 87 68 51 65
nmoutte@grainesvoltz.com

3 Sébastien ADENYS
Responsable commercial
Tél. 06 21 23 31 73
sadenys@grainesvoltz.com

15 Audrey CHENET
02, 08, 10, 51, 60, 77, 94, 95
Tél. 07 72 44 62 40
achenet@grainesvoltz.com

16 Cédric THOMMY
36, 37, 49, 53, 61, 72, 86
Tél. 06 31 02 18 97
cthommy@grainesvoltz.com

17 Coralie FAUVEL
27, 76, 80, 78
Tél. 07 86 66 39 46
cfauvel@grainesvoltz.com

18 Estève LAMBERT
14, 35, 50
Tél. 06 31 72 28 53
elambert@grainesvoltz.com

19 Laura HOFFER
52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 90
Tél. 06 09 10 06 62
lbassi@grainesvoltz.com

20 Laurent OLIER
56, 85
Tél. 06 21 05 22 23
lolier@grainesvoltz.com

21 Lorenzo VERCRUISSE
Belgique, Luxembourg, 62, 59
Tél. +32 468 04 66 26
lvercruisse@grainesvoltz.com

22 Melvin LEMARCHAND
44
Tél. 06 15 20 16 57
mlemarchand@grainesvoltz.com

23 Sébastien FLOCH
22, 29
Tél. 06 23 74 79 19
sfloch@grainesvoltz.com

24 Thomas SELLINGER
28, 41, 45, 75, 91, 92, 93
Tél. 06 03 69 77 30
tsellinger@grainesvoltz.com

DÉVELOPPEMENT

Alicia DUFOUR
Responsable R&D
Responsable Développement Espèces Fruits & Racines
Tél. 06 20 36 77 77
adufour@grainesvoltz.com

Christophe MOULIN
Responsable Développement Espèces Feuilles
Tél. 06 28 94 70 78
cmoulin@grainesvoltz.com

Anaïs CANIVET
Chargée d'essais Sud France
Tél. 06 08 05 50 77
acanivet@grainesvoltz.com

Léa DEMEULEMEESTER
Chargée d'essais Nord France
Tél. 06 24 86 96 20
ldemeulemeester@grainesvoltz.com

SERVICE CLIENT

Tél. 02 41 54 57 10
Fax 02 41 54 57 15
E-mail : maraichage@grainesvoltz.com

Sandrine GREZ
Responsable service clients
Tél. 02 41 54 57 12
sgrez@grainesvoltz.com

1 2 3 8

COMMERCE

Pascal CHRETIEN
Directeur commercial
Tél. 06 10 45 78 39
pchretien@grainesvoltz.com

SIÈGE SOCIAL



1, rue Edouard Branly
68000 COLMAR
Tél. 03 89 20 18 18
Fax 03 89 24 42 22

SITE LOGISTIQUE



17, rue Lavoisier
Z.A. La Perrière
BRAIN-SUR-L'AUTHION
49800 LOIRE-AUTHION
Tél. 02 41 54 57 00

Barbara SURBLED
Tél. 02 44 87 81 22
bsurbled@grainesvoltz.com

4 7 10 18

Sonia MORIN
Tél. 02 44 87 15 17
smorin@grainesvoltz.com

17 20 21

Caroline LAURENT
Tél. 02 41 54 57 11
claurent@grainesvoltz.com

6 11 12 14 19

Vanessa FOUCHER
Tél. 02 41 54 57 04
vfoucher@grainesvoltz.com

9 13 15 24

Sarah BAILLET
Tél. 02 44 87 81 10
sbaillet@grainesvoltz.com

5 16 22 23

Edito

Une nouvelle campagne débute et cette année encore, **VOLTZ Maraichage** vous propose les meilleures sélections variétales maraîchères adaptées à la production biologique ! Depuis plus de quarante ans maintenant, et pour faciliter la réussite de vos cultures, nous recherchons, développons et testons sans relâche les variétés les plus résistantes et les plus productives, sans jamais sacrifier le goût de nos légumes.

Changement climatique, évolutions des pratiques, nouveaux enjeux sociétaux, décisions politiques : l'agriculture BIO vit une mutation inédite et une période mouvementée. La capacité d'adaptation est plus que jamais un gage de réussite et de pérennité. **VOLTZ Maraichage**, en tant qu'entreprise engagée, prend pleinement conscience de la nécessité de faire évoluer ses pratiques et ses outils. C'est pourquoi nous vous proposons cette toute nouvelle plaquette au format épuré, à la fois témoin de notre démarche environnementale et de la large palette de nouveautés adaptées à la production biologique au programme pour cette saison.

Chez **VOLTZ Maraichage**, nous restons vigilants afin que chaque produit s'adapte non seulement à vos contraintes de production, mais aussi aux différents pathogènes et maladies, ennemis de vos cultures. Ainsi, la campagne 2025/2026 marque, entre autres, l'introduction de nouvelles aromatiques, issues de notre expertise et de nos génétiques, comme l'aneth **Soren** ou la coriandre **Gobi**, hautement tolérantes à la montaison. La gamme s'enrichit également de variétés potagères : la courgette **Delhirium N163 F1** avec une résistance au virus du New Dehli et une solide tolérance aux virus de la courgette, et la nouvelle courge butternut **Ottelo F1 Bio**, avec une tolérance intermédiaire à l'oïdium, à découvrir en page 6.

Côté diversification, (re)découvrez notre gamme exclusive et savoureuse d'aubergines asiatiques (**Malakita F1**, **Gioleta F1** : complétée par **Opalita F1**), ou encore deux nouveautés : la tomate **Indigo Blue Beauty** ou le mini poivron à farcir **Dinero F1**. Notez aussi que la gamme de plants s'étouffe avec l'introduction de variétés de gingembre ou de curcuma, parfaites pour adapter vos cultures aux demandes de vos clients.

Enfin, pour vos cultures d'été, notre palette de pastèques s'agrandit avec l'entrée de **Pasion F1** et **Reina Negra F1**, deux Sugarbaby Seedless, alliant vigueur et saveur !

S'adapter, pour **VOLTZ Maraichage**, c'est aussi anticiper les évolutions du marché ; ainsi nous axons davantage notre gamme vers de nouvelles formes produits. Par exemple, notre offre d'épinards allie désormais des variétés MildewPROTECT®, résistantes à la dernière souche de mildiou connue (Pe 20 / **Quartz F1**, **Rutile F1**, **Slate F1**) et des semences traitées avec le biostimulant Initio compatible AB développé par notre fournisseur partenaire KWS.

Au fil de cette plaquette nouveautés, découvrez bien d'autres surprises et soyez rassurés, l'entièreté de notre gamme Bio et ses compléments de gamme non traités reste disponible et consultable dans votre catalogue Bio **VOLTZ Maraichage**, accessible toute l'année en version numérique via le QR code que vous trouverez plus bas sur cette page !

Pour faciliter vos commandes au quotidien, n'oubliez pas que **VOLTZ Maraichage** met également à votre disposition un site internet (www.voltz-maraichage.fr) et un espace client optimisé avec notamment : la gamme complète de nos semences et plants, vos tarifs, votre mode de règlement, vos factures, vos plannings de livraisons, des conseils de culture, des actualités, un glossaire des maladies ou encore des fiches produits complètes et toute la documentation utile pour votre activité (attestations, certificats, etc.).

Enfin, joint à cette nouvelle plaquette, vous retrouverez le traditionnel bon de commande/tarif semences pour la saison 2026. Toute la gamme 2026 est disponible et à jour.

Avec tous ces outils adaptés à vos exigences, nous restons à vos côtés, au quotidien, pour garantir la réussite de vos cultures et de votre activité !

Bien à vous,
L'équipe **VOLTZ Maraichage**

Gamme complète



Liste des espèces potagères hors dérogation

ESPÈCES	TYPLOGIES / SPÉCIFICITÉS
■ AUBERGINE	Demi-longue noire ou violette
■ AUBERGINE	Longue noire
■ BETTERAVE POTAGERE	
■ POIREE	
■ CAROTTE	Nantaise orange
■ CELERI RAVE	
■ CHICOREE	Sauf frisée à cœur jaune et wallone
■ CHOU CABUS	(sauf chou à choucroute)
■ CHOU CHINOIS PE-TSAI	
■ CHOU DE MILAN	
■ CHOU RAVE	
■ CONCOMBRE	(tous les segments)
■ CORNICHON	Lisse ou épineux (hors industrie)
■ COURGETTE	(tous types)
■ COURGES	(toutes les familles sauf interspécifiques et décoratives)
■ FEVE	
■ FENOUIL	
■ LAITUE	Toutes catégories
■ LAITUE	Jeunes pousses

ESPÈCES	TYPLOGIES / SPÉCIFICITÉS
■ NAVET	Globe collet violet op
■ NAVET	Globe jaune op
■ OIGNON	Jaune hybride jours longs (à l'exception des variétés résistantes mildiou)
■ OIGNON	Jaune hybride jours longs résistants mildiou : janvier 2026
■ PANAI	Op
■ PERSIL	Commun et frisé (à l'exception des semences prégermées)
■ POIREAU	Population et hybride
■ POIVRON	Court carré
■ RADIS	Rond rouge op
■ TOMATE IND.	Allongée cœur op (rouges et couleurs)
■ TOMATE IND.	Allongée cœur rouge F1
■ TOMATE IND.	Allongée cornue et latine op (rouges et couleurs)
■ TOMATE IND.	Aumonière op (rouges et couleurs)
■ TOMATE IND.	Côtelée (toutes catégories)
■ TOMATE IND.	Petits fruits couleurs op : juillet 2026
■ TOMATE DET.	Marché de frais déterminée op

Mise à jour au 01/07/2025

LÉGUMES FRUITS

AUBERGINE

Solanum melongena L.

Gamme Asiatique

Une troisième couleur à présent disponible !



OPALITA F1 (GV 012106)* 🌱

Non traité

Plante très productive. Fruit long blanc très brillant au goût savoureux. Bonne conservation après récolte. Privilégier la culture sous abri pour le Nord Loire.



CONSEIL CULINAIRE

- Adaptées pour la cuisson à la plancha ou au four.
- Saveur plus douce qu'une aubergine classique.



GIOLETA F1 🌱

Non traité

Cycle de 65 jours. Plante vigoureuse et bien équilibrée. Fruit long légèrement courbé à l'extrémité, Très bonne qualité gustative avec peu de graines. Couleur violet foncé. Au nord de la Loire, à privilégier en culture sous abri.



MALAKITA F1* 🌱

Non traité

Plante extrêmement vigoureuse, saine, haut potentiel de rendement sous abri. Fruit très ferme, bonne conservation après récolte. Homogène en forme et calibre.

VARIÉTÉS	FORME FRUIT	LONGUEUR (CM)	POIDS MOYEN (G)	🍌		🌱	
				MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
Diversification Non traité							
OPALITA F1 (GV 012106)* 🍌		15 - 25	50 - 200	50 GN	Non traité	001111NG	X
GIOLETA F1 🍌		15 - 30	50 - 250	50 GN		001088NG	X
MALAKITA F1* 🍌		15 - 35	50 - 250	50 GN		001107NG	X

* Variété en cours d'inscription

TOMATE

Solanum lycopersicum L.

INDIGO BLUE BEAUTY



DOSSIMO F1*

INDIGO BLUE BEAUTY bio

Type Marmande violette. Chair rose et épaulement. Saveur douce et sucrée. Peau fine. Idéale pour ajouter de l'originalité à vos étals.

DOSSIMO F1* bio

La cœur résistante et productive. Plante vigoureuse. Forme cœur régulière, fruit rouge brillant très attractif, absence de collet. Pack de résistance élargi : Résistance (HR) Cladosporiose et (IR) Oïdium, TSWV. Rendement commercial élevé, peu de déchets.

VARIÉTÉS	PRÉCOCITÉ	POIDS MOYEN (G)	RÉSISTANCES				
				MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
Côtelée Bio							
INDIGO BLUE BEAUTY	Précoce	250-300	-	50 GN	Bio	056707BG	X
Allongée coeur Bio							
DOSSIMO F1 ⁽¹⁾	Saison	240-280	HR: Pf:A-E, Fol O, For; Va(O), Vd(O), ToMV(0,1,2); IR: TSWV:O	50 GN	Bio	056878BG	X



POIVRON

Capsicum annuum L.

Le mini poivron des tapas !

DINERO F1 Non traité

Poivron de type «SWEET CHERRY». Fruit rond de couleur vert foncé à rouge profond et brillant, à chair sucrée très épaisse et savoureuse. Facile à récolter, le pétiole est facile à enlever. La plante est vigoureuse, adaptable au plein champ mais aussi en serre. Convient au marché du frais et à la transformation.

FLORATE F1 bio

Variété tolérante au TSWV. Coloration rapide en jaune, fruit de bon calibre. Plante ouverte, facile à travailler.

VARIÉTÉS	LARGEUR (CM)	LONGUEUR (CM)	FRUIT COULEUR IMMATURE	FRUIT COULEUR À MATURITÉ	RÉSISTANCES	Carré Bio			DISPO EN PLANTS
						MINI	FORME PRODUIT	CODE	
Carré Bio									
FLORATE F1	8-10	10-12			HR: Tm:O-3; IR: TSWV:O	50 GN	Bio	049762BG	
Autres types Non traité									
DINERO F1	3-4	3-4			HR: Tm:O	50 GN	Non traité	049311NG	

⁽¹⁾ Variété commercialisée en France métropolitaine, à l'exception des départements suivants : 11, 12, 14, 28, 30, 34, 37, 41, 44, 48, 49, 50, 53, 56, 61, 72 et 85. Variété commercialisée en France métropolitaine, à l'exception des départements suivants : 11, 12, 14, 28, 30, 34, 37, 41, 44, 48, 49, 50, 53, 56, 61, 72 et 85.

PASTÈQUE

Citrullus lanatus var. citroides

Mini pépins - Tiger

Mémo prégermination

Pour vous assurer une homogénéité et une vitesse de germination optimales, certaines variétés de cette gamme sont disponibles en semences prégermées.

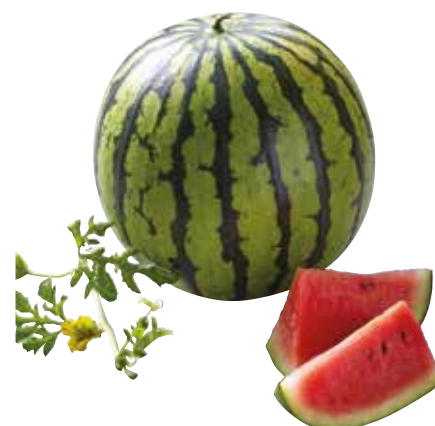
Mini pépins - Crimson



MENINA F1



Plante vigoureuse avec un fort potentiel de nouaison. Fruits oblongs avec un calibre centré. Chair rouge intense avec une qualité d'arôme remarquable.



PEPITA F1



Mini-pastèque à haut potentiel de rendement. Calibre et forme très homogènes. Excellente qualité gustative et taux de Brix élevé. Bonne conservation après récolte.



MINI MICRO F1 (GV 46548)



Variété au calibre le plus petit de notre gamme, parfaite pour un fruit portion. Plante vigoureuse avec une bonne couverture foliaire. Fruit rond homogène en taille et calibre avec un taux de Brix élevé. Recommandée pour le Sud de la France.



NIKAS F1



La variété de référence en type Crimson. Variété souple d'utilisation et reconnue pour sa précocité. Bonne capacité de conservation. Chair très sucrée et croquante.

VARIÉTÉS	FORME	POIDS MOYEN (KG)	RESISTANCES	🐣			
				MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
Mini pépins - Tiger							
MENINA F1 🍷		1,5-2	-	50 GN	Non traité	046704NV	X
PEPITA F1 🍷		1,5-2,5	-	50 GN	Non traité	046674NV	X
Mini pépins - Crimson							
MINI MICRO F1 (GV 46548) 🍷		1-1,5	-	50 GN	Non traité	046709NV	
NIKAS F1 🍷		2-2.5	IR: Px	50 GN	Non traité	046652NV	X

MINI PASTÈQUES

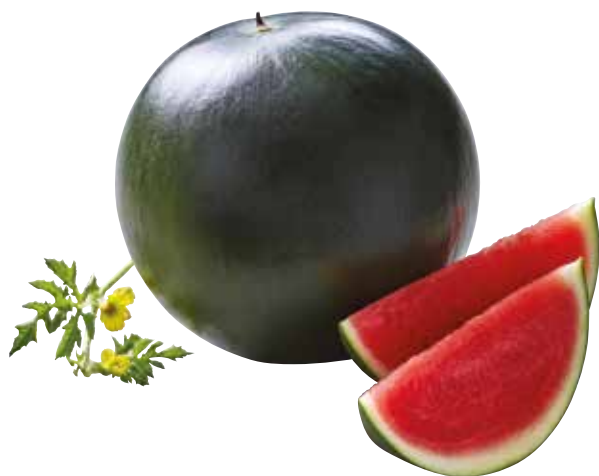
MAXI SAVEURS !



Sans pépins - Sugarbaby

Mémo sans pépins

Les variétés sans pépins ont besoin d'un pollinisateur. Nos deux variétés mini NIKAS F1, PEPITA F1 peuvent être utilisées pour cela.



PASION F1 (GV46631) Non traité

Plante vigoureuse et saine. Fruits ronds, à la peau noire brillante et ayant peu de pruine. Chair rouge intense, sans pépins, très gustative.

REINA NEIGRA F1 (GV 46632) Non traité

Plante vigoureuse et productive. Fruits ronds, forme et calibres homogènes. Chair rouge intense avec un taux de brix élevé.

VARIÉTÉS	FORME	POIDS MOYEN (KG)	RESISTANCES	🍌			🌱 DISPO EN PLANTS
				MINI	FORME PRODUIT	CODE	
Sans pépins - Sugarbaby							
PASION F1 (GV 46631) 🌿	🍎	2-3,5	-	50 GN	Non traité	046708NV	
REINA NEIGRA F1 (GV 46632) 🌿	🍎	4-5	-	50 GN	Non traité	046710NV	

COURGE

Butternut - *Cucurbita moschata*



OTTELO F1 (GV 28855)

Variété productive aux fruits homogènes en forme et au calibre très centré. Couleur interne orange intense, excellente qualité gustative. Longue conservation post récolte. Résistance intermédiaire à l'oidium.

EARLY BUTTERNUT PLUS

Notre meilleure sélection en variété population

Butternut OP, sélection améliorée d'Early butternut. Forme et calibre beaucoup plus homogènes. Absence de col de cygne. Fruit en forme de poire, couleur beige crème.

VARIÉTÉS	CYCLE SEMIS-RÉCOLTE (J)	PORT DE PLANTE	POIDS MOYEN (KG)				
				MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
Butternut Bio							
OTTELO F1 (GV 28855) 	105	Coureur	0,8 à 1,5	50 GN	Bio	028757BG	
EARLY BUTTERNUT PLUS	110	Coureur	1,1-1,3	50 GN	Bio	028761BG	

Musquée - *Cucurbita moschata*



MANOSK F1

- Plante très productive, résistance intermédiaire potyvirus.
- Belle qualité de fruit avec une petite cavité grainière, bonne conservation.
- Grande homogénéité des fruits.
- Cycle semis-récolte : 120 jours
- Port de plante : Coureur
- Poids moyen : 8 à 10 kg

			DISPO EN PLANTS
MINI	FORME PRODUIT	CODE	
50 GN	Bio	052036BG	

COURGETTE

Cucurbita pepo L



DELHIRIUM N163 F1*



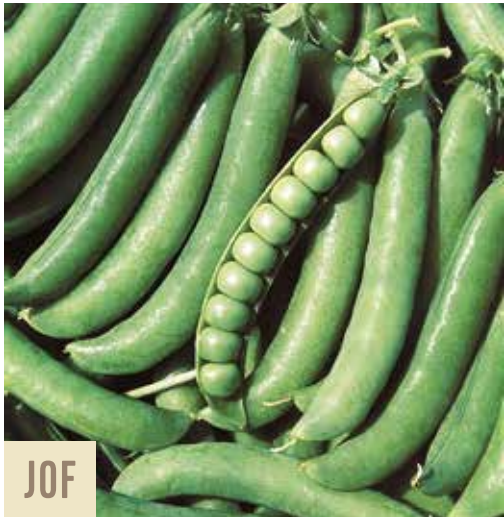
- Points forts : **résistance au virus du New Dehli** et une solide tolérance aux virus de la courgette.
- Fruit vert foncé cylindrique de qualité homogène.
- Port ouvert et droit pour simplifier les récoltes.
- Pour les cultures de fin d'été sous abri et plein champ.
- Précocité : Saison
- Couleur : Vert foncé
- Résistances : IR: ZYMV, WMV, CMV, ToLCNDV, Px

FORME PRODUIT			DISPO EN PLANTS
MINI	CODE		
100 GN	Bio	O28185BG	

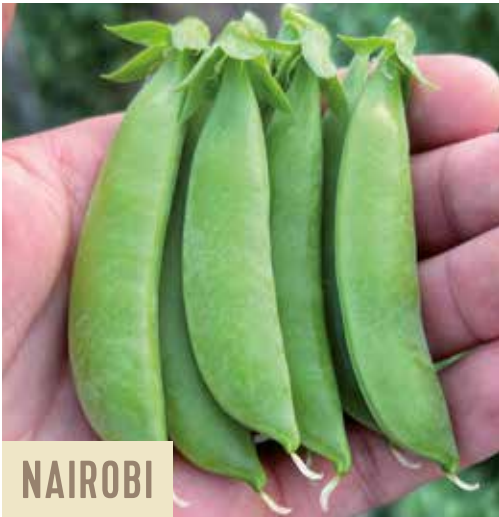
LÉGUMES
GOUSSES

POIS

Pisum sativum L.



JOF



NAIROBI

JOF

Non traité

Pois à ramer, rustique. Bon comportement à la chaleur.

NAIROBI

Non traité

Belle variété très productive à production échelonnée. Gousse de belle présentation.

VARIÉTÉS	PRÉCOCITÉ	HAUTEUR (CM)	NB DE GRAINS	COULEUR	GOUSSE			RÉSISTANCES	🌱			🌱
					LONGUEUR (CM)	LARGEUR (CM)	FORME		MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
A rames - A écosser Non traité												
JOF	Tardif	100-150	8-9	Vert	10-13	1,3	Droite	IR: Fop : 1	1 KG	Non traité	053214NG	X
Nain - Demi-nain - Croquant Non traité												
NAIROBI	Précoce	60-70	-	Vert clair	8-9	1,5	Cylindrique	HR: Ep	1 KG	Bio	053048BS	

CHOUX

CHOU-FLEUR

Brassica oleracea var. botrytis

PAKCHOÏ

Brassica rapa subsp. chinensisLIRIA F1

- Produit des fleurettes de taille moyenne avec une structure fine et une bonne couverture foliaire avec des feuilles qui s'ouvrent au moment de la récolte.
- Convient aux récoltes d'été et de début d'automne.
- Le port dressé permet à cette variété d'être un produit à deux coupes.
- Cycle plantation-récolte : 80 jours



MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
500 GC	Bio	016180BK	

BOPAK F1

- De couleur vert foncé avec des pétioles blancs, cette variété a une bonne tenue au champ.
- Culture sous abris possible en récoltes primeurs d'avril à juin.
- Cycle plantation-récolte : 44 jours
- Résistances : IR: Foc, Pb



MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
500 GC	Bio	019026BK	

AROMATIQUES

ANETH

Anethum graveolens

CORIANDRE

Coriandrum sativumSOREN (GV 58147)

- **Variété la plus tolérante à la montaison de notre gamme.**
- Feuillage vert foncé uniforme, qui ne jaunit pas.
- Port compact et feuillage dense.
- Particulièrement adaptée au plein champ.
- Hauteur : 40 cm
- Utilisations : Frais, industrie

MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
50 GR	Non traité	058284NS	

GOBI (GV 58156)

- Variété à haute tolérance à la montaison.
- Croissance compacte et dense pour un potentiel de rendement élevé.
- Hauteur : 30 cm
- Utilisations : Frais

MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
100 GR	Non traité	058659NS	

LÉGUMES
FEUILLESEPINARD
Spinacia oleracea L.

Gamme 1-20 pour toute la saison !



QUARTZ F1 (PV 1720)



Non traité

Variété pour les cultures de printemps et d'automne assez souple. Feuilles très foncées lisses pouvant faire de la jeune pousse et du frais.



RUTILE F1 (PV 1903)*



Non traité

Epinard de type oriental. Pour des récoltes de fin d'automne, hiver et début de printemps. Couleur très foncée. Adapté pour des récoltes en jeune pousse et en plante entière.



SLATE F1 (PV 1801)*



Non traité

Variété de plein été très souple. Référence en termes de montaison et de tenue aux maladies foliaires sur le marché. Feuilles très foncées rondes légèrement gaufrées au cœur. Référence sur le marché de la jeune pousse mais pouvant aussi faire du frais. Potentiel de rendement très élevé.

VARIÉTÉS	CALENDRIER DE PRODUCTION	COULEUR	CROISSANCE	RÉSISTANCES																																																				
					MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS																																																
Variétés à feuilles lisses Non traité																																																								
QUARTZ F1 (PV 1720) 	<table><tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																					8	7	HR: Pe 1-20	25 MGN	Non traité	030180NG	X
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																													
RUTILE F1 (PV 1903)* 	<table><tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																					9	8,5	HR: Pe 1-20	25 MGN	Non traité	030186NG	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																													
SLATE F1 (PV 1801)* 	<table><tr><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></table>	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																					8	3	HR: Pe 1-20	25 MGN	Non traité	030187NG	
J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																													

POIRÉE

Beta vulgaris var cycla L.

JESSICA



A nouveau disponible !

- Variété à croissance rapide pour cycle de printemps/Automne
- Port compact et droit.
- Pouvant être vendue en plante entière ou à la feuille.
- Culture sous serres et plein champ
- Poids moyen : 0,7 à 1 kg
- Longueur : 25-30 cm
- Largeur : 6-8 cm

- Couleur : Vert foncé lisse
- Tenue au froid : Bonne
- Tenue à la montée à graines : Bonne

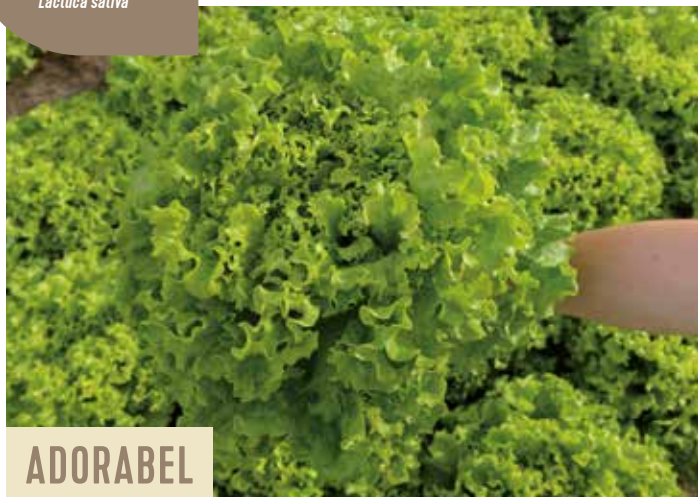
MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
1 MGN	Bio	051028BG	



LAITUE PLEIN CHAMP

Lactuca sativa

Batavia - Blonde / verte



ADORABEL

Feuille de chêne - Blonde / verte



KILEY*

Feuille de chêne - Rouge



ANGELIX

LAITUE
SOUS ABRI

Lactuca sativa

Feuille de chêne - Rouge



TANAKAN*

VARIÉTÉS	CALENDRIER DE PRODUCTION	POMME		RÉSISTANCES	PARTICULARITÉS					
		TYPE	COULEUR			MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS	
Plein champ - Batavia - Blonde / verte Bio										
ADORABEL		Ouvert	Verte	HR: BI:29-41EU / Nr:0 / TBSV: IR:Fol:1 / Fol:4 / LMV:1	Batavia pour l'été avec un port semi-érigé, un petit trognon. Produit flexible.	1000 GE	Bio	038630BE		
Plein champ - Feuille de chêne - Blonde / verte Bio										
KILEY*		-	Verte	HR: BI:29-41EU/Nr:0; IR: LMV:1	Bon volume et bon remplissage tout au long de la saison. Dessous rond et sain assurant un bon taux de coupe. Remplissage adapté à une bonne attente au champ. Bon comportement à la montaison.	1000 GE	Bio	039318BE		
Plein champ - Feuille de chêne - Rouge Bio										
ANGELIX		-	Rouge	HR: BI:29-41EU/Nr:0; IR: LMV:1/ Fol:4	Plante volumineuse pour le créneau printemps et automne.	1000 GE	Bio	039286BE	X	
Sous abri - Feuille de chêne - Rouge Bio										
TANAKAN*		-	Rouge	HR: BI:29-41EU/Nr:0; IR: Fol:4	Pour le coeur de l'hiver. Plante volumineuse dans le type Boucan. Belle couleur intense. Bon comportement face à la tâche orangée et au big vein.	1000 GE	Bio	039304BE		

* Variété en cours d'inscription

semis Nord semis Sud plantation Nord plantation Sud

Les renseignements ci-dessus ne sont donnés qu'à titre indicatif et par conséquent ne sauraient comporter une garantie de récolte. Le Guide du Maraîcher Bio Nouveautés 2026

LÉGUMES RACINES

ECHALOTE

Allium cepa L. (aggregatum)



INNOVATOR F1

A nouveau disponible !

- Forme allongée, couleur cuivrée et chair rose.
- Adaptée à la longue conservation.
- Hautement résistante au mildiou.**
- Idéale pour le marché de frais et l'industrie.

MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
1 MGC	Bio	044017BK	X

OIGNON

Allium cepa L.

Rouge - Jours longs (semis de printemps)

RED TIDE F1

- Oignon type Rijnsburger rouge de très belle couleur.
- De forme bien ronde, avec un collet fin, il convient **pour la conservation**.
- Précocité : P2
- Adapté pour le nord de la France.
- Calendrier de production :

J F M A M J J A S O N D

MINI	FORME PRODUIT	CODE	DISPO EN PLANTS
10 MGC	Bio	044227BK	



PLANTS

Bon de commande complet 2026 dédié à vos plantings plants encarté avec ce catalogue.

Possibilité de groupage avec vos patates douces, aromatiques et plants habituels en semaines 16 et 17.

CURCUMA

Curcuma longa

bio

Conditionnement :
pots de Ø 9 cm
caisse de 24



GINGEMBRE

Zingiber officinale

bio

Conditionnement :
pots de Ø 9 cm
caisse de 24



FRAISIER

Fragaria ananassa

Non traité

Conditionnement :
Trayplant 60
Mini 10 caisses par livraison



Trayplant

Le TRAYPLANT, la garantie de la précocité, du rendement et de la régularité

Cultivés sous contrôle pendant 3 mois puis placés au froid selon les exigences des différentes variétés, les Trayplants garantissent :

- Un enracinement rapide et homogène grâce à un système racinaire développé ;
- Une précocité de votre production : jusqu'à 2 à 3 semaines d'avance par rapport à un plant en motte fraîche planté l'année d'avant (en été) ;
- Un rendement élevé dès la première année, adapté à une culture en pleine terre ou hors-sol ;
- Et une gestion plus précise de vos dates et volumes de production, en fonction des variétés et des marchés.

DREAM

- Non remontante
- Variété garantissant un rendement élevé et précoce avec des fraises à la une bonne tenue, savoureuse et fermes.



CLERY

- Non remontante
- Variété précoce, avec un très bon rendement, une très bonne fermeté. Le fruit plutôt conique, est rouge foncé avec un collet blanc marqué.



RED HIMALAYA

- Non remontante
- Combinée avec DREAM, elle permet de rallonger le calendrier de production. Fraise rustique avec une bonne tolérance aux maladies du sol et aux acariens.



1° Préambule

Les présentes conditions de vente, conformes aux règles professionnelles, usages nationaux et internationaux, s'appliquent expressément à défaut de conventions particulières, à toutes nos ventes et en particulier aux ventes réalisées auprès des horticulteurs, maraîchers, producteurs de légumes, producteurs de plants, pépiniéristes, conservateurs, transformateurs, collectivités, groupements, revendeurs, paysagistes, golfs... Le fait de passer commande implique l'acceptation des conditions de vente figurant dans notre catalogue ou sur tout autre document commercial de notre Société.

Information préalable sur les risques potentiels de certains végétaux pour la santé humaine

Conformément à l'article L. 1338-3 du code de la santé publique, tout distributeur ou vendeur de végétaux susceptibles de porter atteinte à la santé humaine est tenu d'informer, préalablement à la conclusion de la vente, l'acquéreur des risques pour la santé humaine et, le cas échéant, des moyens de s'en prémunir. Certains végétaux, limitativement énumérés à l'annexe de l'arrêté du 4 septembre 2020, peuvent potentiellement présenter des intoxications par ingestion, des allergies respiratoires, des réactions cutanéomuqueuses ou des réactions cutanées anormales en cas d'exposition au soleil. Ces risques, précautions et/ou actions à mener le cas échéant sont présentés dans le document suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/orf/id/JORFTEXT000042325453>. En acceptant les présentes conditions générales de vente, l'acquéreur reconnaît avoir été dûment informé, préalablement à la vente, des risques pour la santé humaine potentiellement liés à l'acquisition desdits végétaux.

2° Prix

Les prix sont ceux résultant de nos tarifs en vigueur au jour de la commande. Ils s'entendent hors taxes et hors frais d'emballage et de transport. Ils peuvent être modifiés sans préavis à tout moment et sont établis sous réserve de modifications importantes des conditions économiques. Les prix indiqués pour les différents produits s'appliquent lorsqu'ils sont commandés en une seule fois et par livraison.

Le prix indiqué dans une colonne est applicable à partir de la quantité portée en haut de la colonne. Pour chaque ligne de semences commandées, il sera automatiquement appliqué un prix minimum de 5 €.

Nos livraisons sont effectuées dans le conditionnement le plus économique disponible au moment de la livraison.

En cas de commande dans des conditionnements spécifiques, il peut être convenu d'un supplément par conditionnement pour la façon.

3° Port et emballage

Pour toute commande, nous facturerons en plus de la marchandise, une somme forfaitaire correspondant aux frais de préparation et d'expédition des semences, selon nos tarifs en vigueur.

4° Commandes

Les commandes sont exécutées dans la mesure du possible.

Les livraisons seront effectuées en fonction des approvisionnements et disponibilités. Elles peuvent être totales ou partielles.

En cas de récolte déficitaire ou nulle provoquée par des perturbations climatiques et accidents culturaux de toute nature, une réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande.

Aucune indemnité ne pourra en conséquence être réclamée par l'acheteur.

Les affaires traitées par nos Commerciaux ne nous engagent qu'après confirmation par notre Société par un accusé de réception de commande (ARC).

La livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de l'ensemble de ses obligations envers la société, qu'elle qu'en soit la cause.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif et sans garantie.

5° Annulation de commande

Toute annulation totale ou partielle de commande de plants de la part du client à moins de 6 semaines avant livraison entraîne de plein droit une indemnité fixée à 50 % de la valeur de la commande annulée sans que Graines VOLTZ ait à fournir la preuve qu'elle a subi une perte en raison de cette annulation.

Toutefois si les produits de la commande annulée sont invendables, Graines VOLTZ se réserve la possibilité d'exiger la réparation intégrale du préjudice subi.

6° Expédition / livraison et risques

Nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport facturé. Elles sont soigneusement examinées avant emballage et remises à la société de transport qui nous aura délivré un récépissé de l'envoi.

Nous demandons à nos clients :

- de déballer et de vérifier le contenu de l'envoi avant de donner décharge au livreur, surtout quand il s'agit de jeunes plants. Nous leur rappelons qu'ils ne doivent accepter leurs colis qu'après s'être assurés qu'ils sont en bon état, que leur poids correspond bien à celui annoncé et que les scellés sont absolument intacts.

- d'inscrire des réserves motivées sur le bordereau de livraison, avarie, perte, manquant ou retard, etc. Ces réserves doivent être confirmées dans les 48 heures par lettre recommandée avec Accusé de Réception auprès du transporteur, afin d'obtenir un dédommagement, avec une copie adressée à notre Société.

Graines Voltz prend toutes les précautions nécessaires pour le transport des jeunes plants sous température dirigée, et ne peut en aucun cas être tenu responsable de la rupture de la chaîne de froid ou de chaud durant le déchargement, entraînant des avaries liées aux conditions climatiques. Le client est tenu de prendre toutes les précautions, dès l'ouverture des portes du camion, pour protéger la marchandise notamment lors de grands froids ou de grosses chaleurs.

L'acheteur devra préciser et motiver la nature de sa réclamation, réserve ou contestation, ainsi que désigner les produits qui ont fait l'objet de cette réclamation, réserve ou contestation, en quantité, qualité et prix. L'acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité des défauts constatés. Graines VOLTZ se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place. Par conséquent, l'acheteur est tenu de conserver les produits en cause et devra accorder à Graines VOLTZ ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constatations et vérifications mentionnées ci-dessus.

7° Paiements

Tous les règlements sont à adresser au siège social à Colmar. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. Nos paiements sont habituellement à 30 jours. La date d'échéance est portée sur chaque facture.

En cas de dépassement d'échéance, les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire au taux d'intérêts de la BCE majoré de 10 points. De plus, il sera dû de plein droit et sans notification préalable, pour tout retard de paiement, une indemnité pour frais de recouvrement, d'un

montant forfaitaire de 40 €. Cette indemnité pourra être augmentée si les frais de recouvrement dépassent le montant forfaitaire, sur présentation de justificatifs.

Les clients qui ne respectent pas les délais de règlement prévus ou qui ont fait l'objet par le passé d'une procédure de recouvrement ne seront alors livrés, après solde de leur compte, que contre le versement à la commande de 50% ou de la totalité du montant.

L'absence de paiement après l'échéance, qu'elle soit totale ou partielle, entraînera de plein droit l'application d'une indemnité fixée à 15% du montant de la somme impayée, à titre de clause pénale. Les frais bancaires et de recouvrement résultant d'une prorogation d'échéance sont à la charge du client. Le non-paiement de nos factures entraînera de lui-même une mise en demeure. En cas d'étalement de paiement préalablement accepté par nos services, le défaut de règlement d'une échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance. Enfin, en cas de retard de paiement, nous serons autorisés à résilier les marchés et commandes en cours sans préjudice de toute autre voie d'action. Nous serons de ce fait libérés de tous nos engagements.

8° Nouveaux clients

Les personnes avec lesquelles nous ne sommes pas en relations commerciales sont priées d'accompagner leur première commande de leur numéro Siret ou TVA et d'un règlement égal au montant de sa valeur ou de nous autoriser à faire l'envoi en contre-remboursement ou encore de signer un formulaire de prélèvement automatique.

9° Reconditionnement par l'acheteur

Si notre client prévoit de remplacer l'emballage d'origine des marchandises que nous lui avons livrées, en vertu de la loi n° 64-1360 du 31 décembre 1964 sur les marques, il n'a pas le droit d'utiliser notre marque pour les produits réemballés. Ce reconditionnement entraîne une décharge totale de responsabilité de Graines VOLTZ.

10° Conditions d'utilisation des produits / responsabilité

L'utilisation, par l'acheteur, des produits est limitée à la production d'une seule récolte commerciale. La production exclut toute reproduction de graines et toute multiplication végétative. Sauf disposition législative contraire, toute utilisation des produits – y compris celle des lignées parentales pouvant être fortuitement présentes parmi ces dernières – à des fins de recherche, de sélection ou de caractérisation moléculaire ou génétique est strictement interdite. L'acheteur en cas de revente des produits à un tiers, sera tenu d'informer les tiers des obligations ci-dessus décrites. Tout manquement aux restrictions d'utilisation susmentionnées fera l'objet de poursuites judiciaires à l'encontre de l'acheteur. Graines VOLTZ limite l'utilisation de tous les produits aux seuls emplois et catégories d'emplois pour lesquels ils sont autorisés. En d'autres termes, il interdit tout usage qui n'est pas explicitement indiqué sur l'étiquette ; la société se dégage de toutes responsabilités en cas d'utilisation d'un produit en dehors du cadre réglementaire de l'homologation et législatif.

Nos produits ne peuvent être revendus à l'exportation sans l'autorisation expresse du vendeur.

11° Variétés ou produits protégés

Certaines variétés vendues par nos soins ont fait l'objet d'un dépôt de brevet, de marque ou d'appellation, dépôt régulièrement renouvelé et l'acheteur ne peut acquérir aucun droit de propriété par l'usage ou par la revendication sur ces variétés. Il s'engage immédiatement, dès la connaissance d'une atteinte, à informer par tous moyens Graines VOLTZ de toute atteinte à ses droits de propriété sur les brevets ou les marques et doit à ce titre pleinement coopérer afin de défendre les droits de Graines VOLTZ de toutes violations.

La reproduction des variétés protégées ou l'utilisation des appellations ou marques commerciales déposées est interdite sauf autorisation écrite de Graines VOLTZ.

L'acheteur autorise et coopérera à tout contrôle de Graines VOLTZ dans le but de vérifier les entraves aux droits de Graines VOLTZ. A cette fin, il autorise Graines VOLTZ ou toute personne désignée par cette dernière à accéder directement à ses propres infrastructures, soit notamment aux serres, administration, ... ainsi qu'à celles de tiers exploitées sous la responsabilité de l'acheteur.

L'acheteur doit s'assurer que toute personne manipulant ou recevant les produits se conforme aux obligations ci-dessus exposées, afin que les droits de Graines VOLTZ soient pleinement respectés.

12° Délais de réclamations / conformité des produits / garanties

Toute réclamation en dehors spécifiquement des jeunes plants, portant sur l'aspect extérieur et la pureté spécifique devra être faite dans les 15 jours suivant l'arrivée de la marchandise.

Aucune action en garantie au titre des présentes dispositions ne pourra être engagée par l'acheteur pour les vices apparaissant :

- 50 jours après la livraison des produits à l'acheteur lorsque les vices portent sur la faculté germinative,

- dans les délais normaux de semis et de contrôle faisant immédiatement suite à la livraison lorsque les vices portent sur l'authenticité de la semence, sa pureté variétale et sa pureté spécifique.

Pour les jeunes plants, les marchandises peuvent être agréées à la réception et les réclamations sont à nous communiquer dans les 48 heures. Passés ces délais, les envois seront considérés comme acceptés.

A défaut de respecter les conditions définies ci-dessus, la réception sera réputée sans réserve et la responsabilité de Graines VOLTZ pour défaut de conformité des produits ne pourra plus être mise en cause.

Eu égard à la nature des produits vendus, la responsabilité du vendeur, en cas d'erreurs et vices reconnus ou établis, ne pourra en aucun cas et en particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale, de pureté spécifique ou de faculté germinative, de conformités aux résistances, de résistance aux souches ou races, de maladies inconnues à ce jour, et de tolérances annoncées, dépasser le montant de la fourniture de l'article livré, y compris les frais justifiés résultant du retour de marchandises. Afin de garantir la qualité telle qu'indiquée ci-dessus, il est interdit à l'acheteur de grader, calibrer, enrober ou traiter lui-même, de quelque manière que ce soit, les produits livrés ou de le faire faire par un tiers. Nous examinerons avec attention toute réclamation qui pourrait nous être adressée par suite d'erreur de notre part et, le cas échéant, nous ne refuserons pas de remplacer ou de rembourser tout ou partie de la marchandise incriminée.

L'acheteur a également connaissance que les illustrations, catalogues, ou autres descriptifs de Graines VOLTZ relatifs à la qualité, au poids et aux mesures des produits, correspondent autant que possible aux tests et à l'expérience de Graines VOLTZ. Toutefois, ces documents ne pourront en aucun cas engager la responsabilité en cas de résultats différents.

L'acheteur a également connaissance que les produits sont impropres à la consommation humaine ou animale.

13° Retour modalités

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Toute demande de retour devra être faite dans un délai de huit jours après l'expédition et le retour physique de la marchandise se faire dans un délai de quinze jours après cette demande. Seules les marchandises retournées en emballage d'origine intact feront l'objet d'un avoir n'excédant cependant pas 60 % de la valeur initiale. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne

donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir.

Les frais et risques de retour sont toujours à la charge de l'acquéreur.

Aucun retour n'est accepté en jeunes plants.

14° Plaque de culture

La plaque de culture et transport de plants « rigide » est et reste à tous moments la propriété de Graines VOLTZ et n'est pas utilisable par un tiers sans un accord préalable écrit de Graines VOLTZ. Le client doit stocker les plaques dans un lieu propre et les tenir à disposition de Graines VOLTZ qui en assurera le retour au centre de production. Une pénalité de 5,00 euros par plaque pourra être appliquée en cas de non-retour.

Une pénalité de 10,00 euros par plaque sera appliquée dans le cas d'une utilisation de la part d'un tiers sans accord écrit de Graines VOLTZ et les caisses seront à retourner aux frais du client aux centres logistiques de Graines VOLTZ.

15° Illustrations couleurs

Les photos en couleur figurant dans nos catalogues ont été prises dans des conditions favorables de croissance et des résultats identiques ne peuvent pas être obligatoirement garantis. Dans certains cas elles ne peuvent pas donner une reproduction exacte à 100% de la plante, ceci par suite des conditions d'impression.

Les couleurs, nuances et cycles de végétation sont donnés à titre indicatif et non contractuel.

16° Cas de force majeure

Les commandes seront exécutées sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure, à titre d'exemple non exhaustif : faits de guerre, grèves, incendies et accidents dans toutes les entreprises intervenant dans la production et la distribution des produits et des plants.

17° Vices cachés

Les vices cachés pour lesquels la garantie pourra être mise en œuvre devront exister au moment du transfert des risques. L'acheteur devra fournir toute justification quant à la réalité et à l'existence des vices constatés antérieurement au transfert des risques.

Graines VOLTZ se réserve le droit de procéder directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire à toute constatation et vérification sur place. L'acheteur devra dès lors accorder à Graines VOLTZ ou à son mandataire toute facilité pour procéder aux constatations et/ou aux vérifications mentionnées ci-dessus.

Aucune action garantie au titre des présentes dispositions ne pourra être engagée par l'acheteur pour les vices apparaissant après la mise en terre des produits si l'acheteur n'est pas en mesure de prouver qu'il a acquis régulièrement les produits en cause en fournissant les factures et/ou certificats délivrés par Graines VOLTZ lors de la vente.

A défaut du respect de ces conditions, la garantie due à raison des vices cachés des produits ne pourra plus être mise en œuvre. S'il est établi que les produits livrés sont viciés, ceux-ci pourront, avec l'accord de Graines VOLTZ, faire l'objet d'une reprise ou d'un remboursement.

En tout état de cause, Graines VOLTZ ne saurait assumer la responsabilité au titre de la garantie des vices cachés dans les conditions ci-dessus définies que si l'acheteur a fait un usage normal des produits, ne les a pas modifiés de quelque manière que ce soit et les a entreposés, conservés et manipulés afin d'assurer leur maintien en bon état de conservation.

18° Clause de réserve de propriété

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. A cet égard, ne constitue pas des paiements au sens de la présente disposition, la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer.

Avec l'autorisation du vendeur, l'acheteur est autorisé, dans le cadre de l'exploitation normale de son établissement, à revendre les marchandises livrées. Mais il ne peut ni les donner en gage ni en transférer la propriété à titre de garantie. En cas de revente, il nous cède ainsi toutes les créances nées à son profit de la revente au tiers acheteur. L'autorisation de revente est retirée automatiquement en cas de cessation de paiement. En cas de saisie ou de toute autre intervention d'un tiers, l'acheteur est tenu de nous en aviser immédiatement.

Malgré l'application de la présente clause de réserve de propriété, l'acheteur supportera la charge des risques en cas de perte ou de destruction dès la livraison des marchandises. Il supportera également les charges de l'assurance.

19° Résultats

Les résultats obtenus ne dépendant pas uniquement du produit et de sa qualité, mais aussi de facteurs difficiles ou impossibles à apprécier ou à prévoir et pouvant varier notamment suivant les régions, l'environnement, les conditions agronomiques et atmosphériques, les techniciens et opérations culturales, les conseils et suggestions ne sont proposés qu'à titre purement indicatif et ne sauraient par conséquent comporter une garantie de récolte.

20° Protection des données à caractères personnels

Les données personnelles du client, collectées et conservées dans le cadre de toute commande, ont un but unique de bonne gestion des commandes, des livraisons et factures.

Graines Voltz se réserve la possibilité d'utiliser à des fins commerciales les données transmises par le client si celui-ci l'accepte lors de l'inscription de ses données personnelles.

Elles pourront cependant, sous réserve de règles de confidentialité plus strictes applicables à certaines d'entre elles, être partagées au sein du groupe auquel nous appartenons, avec nos partenaires contractuels, prestataires de services, sous-traitant pour les mêmes usages, ainsi qu'avec les autorités administratives et judiciaires, légalement habilitées.

Ces informations peuvent faire l'objet d'un transfert vers un pays hors Union Européenne avec un niveau de protection équivalent.

Conformément à la loi N°78/17 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, vous êtes informé que vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'un droit d'opposition pour motif légitime portant sur les données à caractère personnel vous concernant en écrivant à l'adresse suivante : Graines Voltz SA , 1 rue Edouard Branly 68000 Colmar à l'attention du délégué à la protection des données.

21° Attribution de compétence

En cas de litige, seul le droit français est applicable.

Toutes nos ventes sont faites aux conditions énoncées ci-dessus et le fait de nous passer commande implique leur acceptation. Toute difficulté, pour quelque cause que ce soit, sera jugée par les Tribunaux du ressort de COLMAR qui seront seuls compétents pour déterminer les responsabilités, même en référé.



VOLTZ

MARAÎCHAGE



17, rue Lavoisier - Z.A. La Perrière - Brain-sur-l'Authion
49800 LOIRE-AUTHION
www.voltz-maraichage.fr
www.voltz-maraichage.be



CAT 583